

GAM – LETTRE FFGym n°2 – Novembre 2018

1. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence

INDIVIDUELS	Programme	Total de référence 2019
Nationale A 10 ans	Imposés 4 à 6	60 points
Nationale A 11 ans	Imposés 4 à 6	62 points
Nationale A 12 ans	Imposés 4 à 6	66 points
Nationale A 13 ans	Imposés 4 à 6	68 points
Nationale A 14 ans	Imposés 4 à 6	70 points
Nationale A 15 ans	Code FIG Junior	59 points
Nationale A 16 ans	Code FIG	59 points
Nationale A 17 ans	Code FIG	60 points
Nationale A 18 ans	Code FIG	60 points
Nationale A 19 - 21 ans	Code FIG	62 points
Nationale A 22 ans et plus	Code FIG	62 points
Nationale B 15 ans	Imposés 4 à 6	70 points
Nationale B 16 - 17 ans	Code FIG aménagé	60 points
Nationale B 18 ans et plus	Code FIG aménagé	62 points

ÉQUIPES	Programme	Total de référence 2019
Nationale A par équipes 12 ans et plus	Code FIG	264 points
Nationale A par équipes 10-11 ans	Imposés 4 à 6	194 points
Nationale A par équipes 10-13 ans	Imposés 4 à 6	196 points
Nationale A par équipes 10-15 ans	Imposés 4 à 6	205 points
Nationale B par équipes 12 ans et plus	Code FIG aménagé	180 points

2. Principes de qualification pour les finales nationales

- ✓ Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés (nombre déterminé début 2019 sur la base du volume total engagements nominatifs réalisés par les clubs).
- ✓ S'il y a trop d'individuels ou d'équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical national qui est pris en compte.
- ✓ Si le nombre d'individuels ou d'équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical national, sur décision de la commission nationale spécialisée et sans obligation de compléter les qualifications pour arriver au nombre maximal possible.
- ✓ Les demandes de qualification pour les départements et régions d'outre-mer sont prises en compte sur le classement vertical national ou en complément de qualification.
- ✓ Répartition dans les différentes divisions en fonction du classement vertical national.

3. Précisions sur le jugement des imposés

CHEVAL D'ARÇONS - CONTENUS ET RÈGLES SPÉCIFIQUES

Précisions pour le passage au champignon

Mouvement 4 :

Un seul passage autorisé.

Le mouvement est composé de 9 cercles, en trois « blocs » de 3 cercles.

Chaque bloc a une valeur de 0,50 point.

Bonus 2, ½ pivot : il doit être réalisé dans le deuxième « bloc » de l'enchaînement au champignon (Secteur 8), en 1, 2 ou 3 cercles maximums.

BARRES PARALLÈLES - CONTENUS ET RÈGLES SPÉCIFIQUES

Précisions pour le MOY :

Mouvement 4,

Secteur 4 : // Balancer arrière à 45°, MOY (fléchi ou tendu) à l'appui au siège écarté passagé*, flexion extension de jambes pour élaner en avant. //

- Absence de ce secteur : une pénalité de 0,50 point est appliquée sur la note finale (voir règle des « éléments non présentés »).

Mouvement 5, *(le MOY est un élément incontournable de ce mouvement)*

Secteur 2 : // Balancer arrière à l'ATR* //, MOY jambes tendues à l'appui tendu, //

- Absence du MOY, il y a une pénalité de 1 point sur la note finale : 0,5 pour élément non présenté et 0,50 point de pénalité supplémentaire.

La réalisation du balancé en arrière à l'ATR* sans le MOY implique un balancé en avant supplémentaire **implicite et toléré** pour continuer le mouvement avec le secteur 3.

- Absence du balancé en arrière à l'ATR* : une pénalité de 0,50 point est appliquée sur la note finale (Voir règle des « éléments non présentés »).

En résumé, l'absence du secteur 2 en totalité implique une pénalité de deux éléments non présentés et la pénalité supplémentaire de 0,5 sur la note finale (voir règle des « éléments non présentés »).